

Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **9 (1864)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne. (*Corresp. part.*) — Comme je vous l'annonçais dans ma dernière lettre, le Conseil fédéral vient de faire quelques nominations. D'abord celle de M. le colonel de Linden au poste de directeur de la régie fédérale des chevaux à Thoune. On n'a qu'à jeter un coup-d'œil sur le règlement du 19 octobre 1863 pour se pénétrer de l'importance de cette institution. M. le colonel de Linden, sans vouloir en rien rabaisser ses concurrents, était hautement qualifié pour la nouvelle fonction à laquelle il vient d'être appelé. ⁽¹⁾ Il laisse vacante la place d'instructeur-chef de cavalerie, qui sera donnée, cela va sans dire, à M. le lieutenant-colonel Quinclet, dont le mérite reconnu comme instructeur et officier de cavalerie, est encore renforcé des droits d'ancienneté.

M. le colonel Denzler a été de nouveau appelé au commandement de l'Ecole centrale pour cette année, et tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre l'année dernière se réjouiront pour le bien de l'instruction de cet excellent choix. Joignant à la fois la fermeté à la bonté, la connaissance des détails à celle des meilleurs principes militaires, sachant être vigilant et actif sans tomber dans la taquinerie, M. le colonel Denzler a le don de commander facilement tout autour de lui, non-seulement par son haut grade, mais par la confiance, par l'estime et par l'affection qu'il inspire à tous.

A propos de nominations le Conseil fédéral a encore nommé contrôleurs des nouveaux fusils d'infanterie, MM. le capitaine Schmidt, de Bâle; le lieutenant Mechel, du dit lieu; le lieutenant Peyer im Hof, de Schaffouse, et le capitaine Veillard, à Aigle. Comme adjoints: MM. le capitaine Lendi, de Coire, et le lieutenant Klotz, de Winterthour.

La convention avec une société d'armuriers de la Suisse occidentale pour la fourniture de 6000 fusils d'infanterie a été conclue. Il a été passé une convention avec la fabrique de Suhl (Allemagne) pour la fourniture de baguettes de fusil et de bayonnettes.

La transformation des anciens canons lisses en canons rayés sera espacée sur une période de trois ans, conformément au préavis de M. le colonel Herzog, chef de l'artillerie suisse. Les cantons auront à payer 400 fr. par canon transformé.

La vente de la Muhlematt près Thoune pour la nouvelle ligne de tir a été ratifiée à une grande majorité par le Grand Conseil de Berne.

Tessin désire tenir un rassemblement de troupes, à l'instar de St-Gall, Grisons et Glaris. Cet objet rentrant dans une décision antérieure, il en résultera une modification du plan des écoles militaires. Le département compte encourager ces louables efforts, et fera des propositions à l'Assemblée fédérale pour subventionner les rassemblements cantonaux, tendant à devenir de plus en plus fréquents.

⁽¹⁾ On nous prie d'annoncer que M. le lieutenant-colonel Fornaro, quoiqu'il ait été question de lui, ne s'était pas mis sur les rangs. — (*Réd.*)

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé M. Aug. Carey, à Yverdon, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2, au bataillon n° 2 de réserve cantonale, et M. Oscar Sillig, lieutenant de la compagnie de dragons n° 17, à la place de M. Bachmann, nommé capitaine; — M. B. Bercier, à Ollon, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 du 3^e bataillon de réserve cantonale; — M. Terry, à St-Georges, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 du bataillon 26.